

**PRET POUR LE LOGEMENT  
DES ENFANTS ETUDIANTS**

***DANS L'ATTENTE DE SA GENERALISATION !***

Revendication portée par **FO Finances** depuis de très nombreuses années, le ministère a enfin décidé de mettre en place un prêt pour aider les agents à financer le logement pour leurs enfants pendant leurs études.

A ce stade, ce prêt est mis en place à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, à titre expérimental pour les seuls agents affectés dans les régions Nord Pas de Calais, Rhône Alpes et Centre, qui ont des enfants de 16 à 26 ans fiscalement à charge.

Il est ouvert quel que soit le lieu où les enfants effectuent leurs études.

Il est soumis au revenu fiscal de référence selon un barème à deux tranches pour un montant de 1200€ ou 1800€ sans intérêt, avec 1% de frais de dossier. Il est remboursable en 40 mensualités.

Les demandes de prêt sont gérées par l'association ALPAF.

**FO Finances déplore malgré tout le caractère expérimental de la mesure, qui crée de fait une inégalité de traitement sur le territoire national, qu'il faut espérer la plus réduite possible dans le temps.**

Paris, le 5 Juin 2012